Capital Carte®

137, angle rues Faubert & Louverture, Pétion-Ville
2299-6711 • capitalbankhaiti.biz
capitalcarte@capitalbankhaiti.com

@capitalcartehaiti

Capital Carte® VISA

Une Division De Capital Bank

CARTE PRÉPAYÉE

PRENDS TA LIBERTÉ!

TERMINOLOGIE
CAPITAL CARTE: nom commercial donné au département de carte de crédit de l'EMETTEUR.

Carte: carte Prepaid délivrée par l'EMETTEUR, permettant d'acquérir des biens ou services auprès des Commerçants et Professionnels Affiliés ou d'obtenir des avances de fonds.

Titulaire: personne physique ou morale au nom de laquelle est ouvert le compte de prêt.

Utilisateur: personne physique ou morale au nom de laquelle une carte est émise.

Crédit: remise, ristourne ou remboursement fait par le Commerçant ou Professionnel Affilié au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR, par le biais de l'EMETTEUR. Le crédit ne peut être octroyé sous forme de paiement direct en espèces.

Débit: montant dû à l'EMETTEUR par suite de transactions réalisées par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR au moyen de la carte. Ce terme s'applique également aux frais liés à l'utilisation de la carte.

Fiche de vente: fiche remise au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR à chaque achat de biens ou de services effectué chez un Commerçant ou Professionnel Affilié. Cette fiche qui doit être signée par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR sert de support à la transaction, et au débit équivalent enregistré au compte de prêt.

Avances de fonds: espèces remises au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR à travers le réseau de l'EMETTEUR, ou à travers le réseau VISA, y compris les distributeurs automatiques de billets.

Tirages: achats de biens ou de services, retrait de fonds dans un distributeur automatique de billets ou avances de fonds, réalisés au moyen de la carte et enregistrés au compte de pret.

Numéro d'Identification Personnel ou PIN (Personnal Identification Number): code numérique assigné au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR, permettant l'utilisation des distributeurs automatiques de billets.

Cotisation annuelle: frais exigés par l'EMETTEUR pour l'utilisation de la carte. Ces frais sont annuellement débités du compte au renouvellement.

CONDITIONS GENERALES
Article 1. La carte demeure la propriété de l'EMETTEUR qui peut, à sa seule discrétion, suspendre ou révoquer son utilisation, approuver ou refuser son renouvellement. Elle est incessible et ne peut être utilisée que par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR selon les termes et dispositions prévus dans le présent contrat.

Article 2. La carte est émise par l'EMETTEUR au profit du TITULAIRE et/ou UTILISATEUR pour le règlement d'achats de biens ou de services auprès des Commerçants ou Professionnels Affiliés, et pour l'obtention d'avances de fonds. Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR s'engage à apposer sa signature au verso de la carte dès réception de celle-ci, à l'espace prévu à cet effet, à la conserver en lieu sûr et à en faire bon usage.

CONDITIONS D'UTILISATION
Article 3. Dans le cadre de l'utilisation de sa carte, le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR s'engage:
- à prouver son identité sur demande du Commerçant ou Professionnel Affilié;
- à utiliser sa carte durant sa période de validité;
- à signer la fiche de vente;
- à ne pas dépasser la limite mise à sadisponibilité;

Article 4. L'EMETTEUR ne peut être tenu pour responsable en cas de non acceptation de la carte par un Commerçant ou Professionnel Affilié, ou en cas de dommages subis par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR résultant de l'utilisation de sa carte, soit par lui-même, soit par un tiers non autorisé.

Article 5. Le Commerçant ou Professionnel Affilié est autorisé, pour compte de l'EMETTEUR et sous notification verbale ou écrite de ce dernier, à récupérer toute carte expirée, suspendue, annulée ou volée, présentée à son établissement.

Article 6. Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR devra aviser immédiatement et par tout moyen l'EMETTEUR en cas de perte ou de vol de sa carte. Cet avis sera suivi d'une lettre avec accusé de réception. Tous les tirages effectués avant reception de ladite lettre seront à la charge du TITULAIRE, et le cas échéant de l'UTILISATEUR.

Article 7. La Capital Bank ne peut être tenue responsable de transactions frauduleuses liées à la mauvaise utilisation ou/et perte et vol de la carte.

Article 8. Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR est garant de la garde de sa carte prepayée qu'il gère comme du cash

CONDITIONS DE PAIEMENT
Article 9. Les tirages sont payables en gourdes pour les transactions libellées en gourdes, et en dollars américains pour les transactions effectuées en devises et facturées en dollars. Les paiements se feront par versement en espèces ou par débit automatique du compte du Titulaire.

Article 10. Les frais d'avance de fonds, de recherche d'informations non associées à une controverse avec l'Emetteur, peuvent être encourus et doivent être acquittés suivant un tarif arrêté par la Capital Bank. Ils seront débités sur le compte du Titulaire ou payés par versement en espèces.

Article 11. Les litiges nés des présentes relèvent de la juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince. Le TITULAIRE domicilié en dehors de cette juridiction est tenu d'élire domicile dans la juridiction du Tribunal Civil de Port-au-Prince.

Fait à ..... le .....

Signature .....

FORMULAIRE DE DEMANDE

☐ LOCALE ☐ INTERNATIONALE

Nom _____

Prénom _____

Nom de jeune fille
de votre mère _____

Date de naissance (jj/mm/aa) / / ☐ M ☐ F

Nationalité _____

CIN / carte d'identification fiscale /
permis de conduire / passeport du titulaire _____

Adresse de livraison _____ ☐ A télécharger sur Capital Bank en ligne

_____

Email _____

Tel _____

Nom de l'utilisateur _____

CIN / carte d'identification fiscale /
permis de conduire / passeport de l'utilisateur _____

Montant d'ouverture _____

Une pièce d'identification valide à annexer
- CIN / Carte d'identitification Fiscale / Permis de conduire / Passeport

Port-Au-Prince, le _____

Signature _____

Usage réservé à la banque

Succursale _____

Numéro de compte

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐